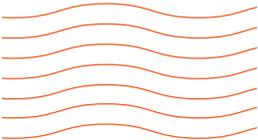




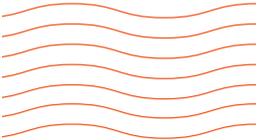
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

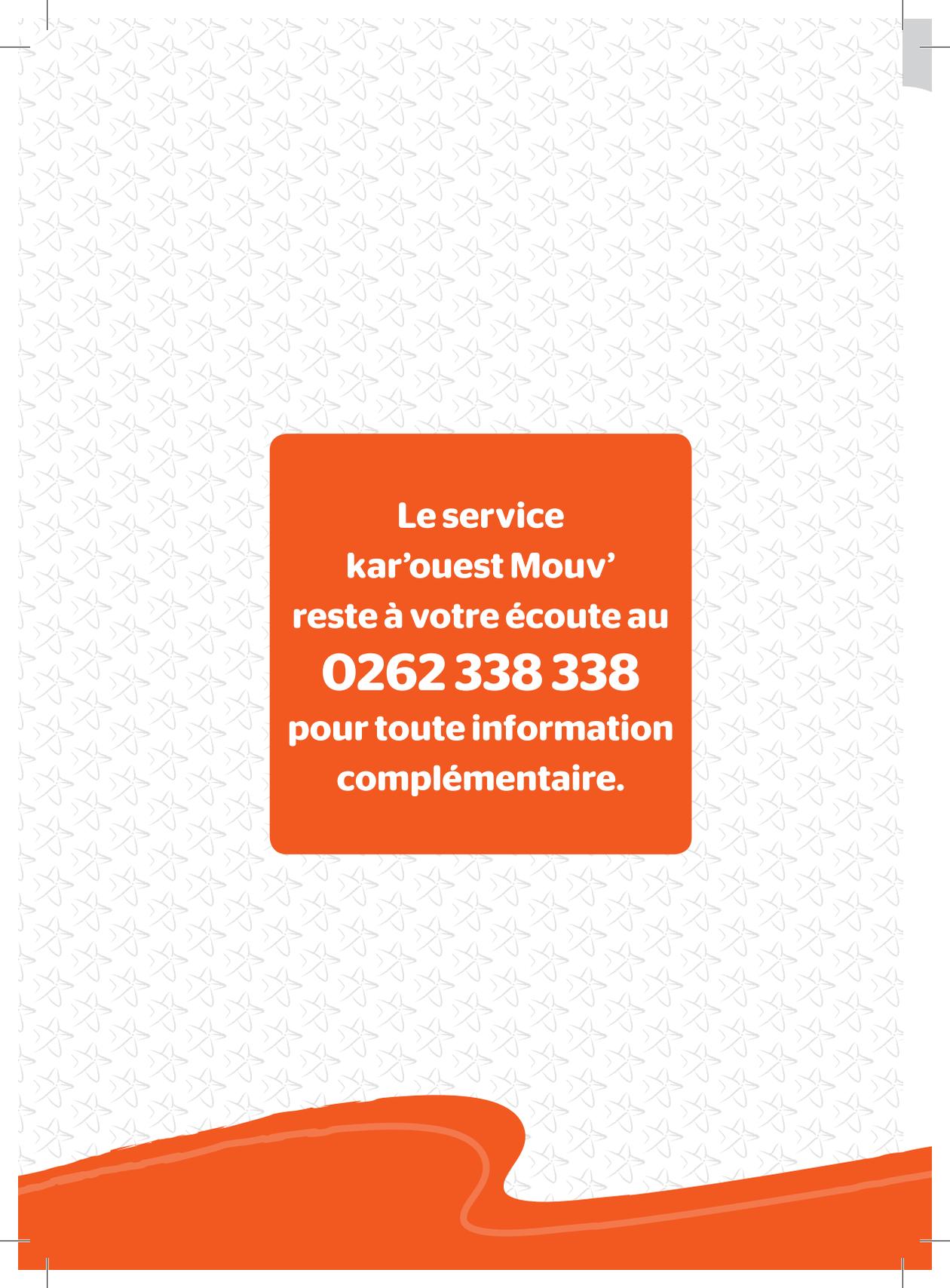
kar'ouest

Réseau de transports publics du TCO



GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION





**Le service
kar'ouest Mouv'
reste à votre écoute au
0262 338 338
pour toute information
complémentaire.**



QU'EST-CE QUE KAR'OUEST MOUV' ?

kar'ouest Mouv' est un service public de transport collectif à la demande, destiné aux personnes qui, en raison de leur handicap, ne peuvent pas utiliser le réseau de transport public régulier **kar'ouest**, même quand ce dernier est accessible.

LES GRANDS PRINCIPES DE KAR'OUEST MOUV'

Le service **kar'ouest Mouv'** repose sur quatre points :

- Un service de transport à la demande (l'utilisateur réserve son transport à l'avance)
- Un service de proximité (transport de "point à point")
- Une inscription préalable au service
- Des véhicules spécifiques adaptés

COMMENT S'INSCRIRE ?

Chaque personne souhaitant s'inscrire au service **kar'ouest Mouv'** doit remplir un formulaire d'adhésion disponible en agence.

Le service **kar'ouest Mouv'** étudie ensuite le dossier selon les critères d'éligibilité au service et délivre la carte d'accès.

QUI PEUT BENEFCIER DU SERVICE KAR'OUEST MOUV' ?

- Personnes munies d'une carte européenne de stationnement.
- Personnes munies d'une carte d'incapacité au taux minimal de 80 % délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Personnes munies d'une carte d'invalidité au taux minimal de 80 % délivrée par la sécurité sociale.
- Personnes munies d'une carte d'invalidité avec mention carte Canne Blanche ou cécité étoile verte ou cécité pour les non-voyants.
- Personnes atteintes d'une capacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible, munies de la carte dite de priorité délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) au sein de la MDPH. La pénibilité à se tenir debout étant appréciée par le médecin de la MDPH.
- Personnes bénéficiant de l'allocation personnalisée autonomie âgées de plus de 60 ans qui présentent une perte d'autonomie correspondant aux niveaux GIR 1 à 4 de la grille nationale Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources (AGGIR), définis en annexe du décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004.

Par ailleurs, des dispositions particulières sont prévues pour :

- Permettre à un usager n'habitant pas à La Réunion d'accéder au service, l'objectif étant de faciliter les séjours touristiques des personnes en situation de handicap.

- Permettre un accès pour les personnes dont la mobilité est temporairement réduite, sur avis médical émis par le médecin traitant (formulaire à retirer auprès du service **kar'ouest Mouv'**).

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE KAR'OUEST MOUV'

Le service fonctionne :

- **du lundi au jeudi :**
de 6H30 (1^{ère} prise en charge) **à 19H00** (dernière prise en charge)
- **du vendredi au samedi et les veilles de jours fériés :**
de 6H30 (1^{ère} prise en charge) **à 22H00** (dernière prise en charge)
- **les dimanches et jours fériés : sauf le 1^{er} mai**
de 7H30 (1^{ère} prise en charge) **à 19H00** (dernière prise en charge)

Les usagers du service **kar'ouest Mouv'** pourront également être accompagnés :

- Soit l'accompagnement est systématique et obligatoire (défini à l'inscription), auquel cas l'accompagnateur voyage gratuitement.
- Soit il s'agit d'un accompagnement "de complaisance" (ami, famille,...), auquel cas l'accompagnateur paye son transport, dans la limite des places disponibles.

COMMENT FAIRE UNE RESERVATION ?



Par courrier ou en agence :

SEMTO - 12, rue Mangalon - BP75 - 97862 Saint-Paul Cedex



Par téléphone : **0262 338 338**



Par fax : **0262 45 72 38**



Par courriel : **karouestmouv@semto.fr**

Les réservations sont prises en compte, dans la limite des places disponibles :

- Du lundi au vendredi de 7H00 à 17H00
- Le samedi de 7H00 à 11H00
- Hors dimanches et jours fériés

Toutes les demandes de réservation doivent être formulées au plus tard la veille aux horaires d'ouverture de la centrale de réservation ou l'avant veille si la veille tombe un dimanche ou un jour férié.

LE REGLEMENT DU SERVICE

Le règlement du service **kar'ouest Mouv'** définit le fonctionnement du service. Il permet à chaque usager de disposer de toutes les informations nécessaires.

Ce règlement est disponible auprès du service client, ou sur simple demande téléphonique ou par courriel. Il est systématiquement remis à tout nouvel inscrit.

Vous pouvez également télécharger ce document sur le site :

www.karouest.re

LES TARIFS

C'est la tarification en vigueur du réseau **kar'ouest** qui s'applique au service **kar'ouest Mouv'**, y compris les abonnements (voir règlement).

Toutes les lignes du réseau **kar'ouest** seront par ailleurs gratuites pour toutes les personnes inscrites au service **kar'ouest Mouv'**.

kar'ouest

Réseau de transports publics du TCO



www.karouest.re

